

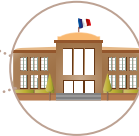
QUI FAIT QUOI ?

RESPONSABILITÉS

➔ Niveau central

Le ministre de l'intérieur anticipe et renforce avec les moyens nationaux

Le MTE arbitre la mobilisation des moyens de matériels et gère le financement POLMAR-Terre de crise



CIC
Cellule Interministérielle de Crise

COGIC
Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises



➔ Zone de Défense et de Sécurité ORSEC zonal

Le préfet de zone coordonne les moyens zonaux et valide les demandes de sortie du matériel du centre de stockage POLMAR-Terre



COZ
Centre Opérationnel de Zone



➔ Département ORSEC départemental Disposition spécifique POLMAR-Terre

Pollution impactant plusieurs communes ou lorsque les moyens de la commune sont dépassés

Demande de mobilisation du matériel du stockage POLMAR-Terre



COD
Centre Opérationnel Départemental

PCO
Poste de Commandement Opérationnel



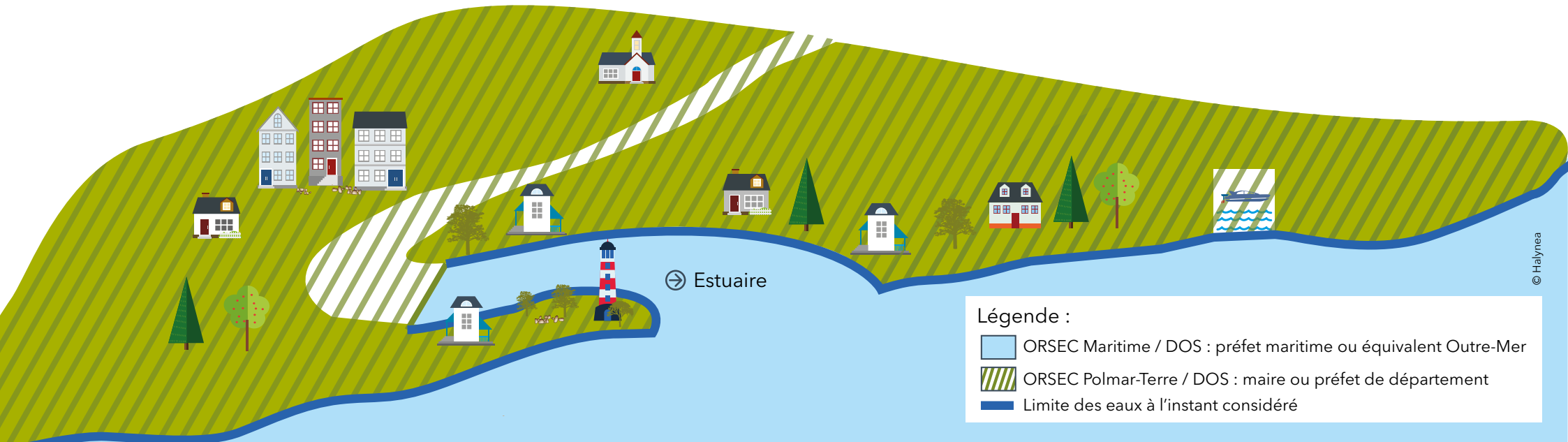
➔ Commune Plan Communal de Sauvergarde

Le maire est responsable de la sauvegarde de la population et responsable de la lutte contre la pollution sur son territoire




Directeur des Opérations de Secours (DOS)



PCC
Poste de Commandement Communal



Légende :

-  ORSEC Maritime / DOS : préfet maritime ou équivalent Outre-Mer
-  ORSEC Polmar-Terre / DOS : maire ou préfet de département
-  Limite des eaux à l'instant considéré